



Le Pacômien



SAINT-PACÔME
CAPITALE
DU ROMAN
POLICIER



Journal Municipal • Volume 21, n° 03 • Juin/Juillet 2015



MOT de la mairesse

Chères citoyennes et chers citoyens,

À la séance du conseil municipal du mois de mai, notre auditeur externe, la firme Mallette, est venu nous présenter les résultats de nos états financiers pour l'année 2014.

Voici les explications du résultat de -171 352 \$ des états financiers 2014 en trois volets :

PREMIÈREMENT : MANQUE À GAGNER DANS LES REVENUS

- Précipitation dans l'établissement du budget 2014 (quelques semaines après l'élection). Il faut prendre en considération qu'à ce moment, comme nouveaux élus nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires. À titre d'exemple, les montants à être versés en subvention et ceux provenant de la taxe sur l'essence n'avaient pas encore été confirmés. Cela devenait difficile de planifier ces revenus.
- À notre arrivée, la situation financière de la municipalité étant plus problématique qu'on ne pouvait l'imaginer, on aurait probablement dû agir autrement, c'est-à-dire augmenter le taux de la taxation. Notre promesse électorale de ne pas augmenter les taxes a créé un manque à gagner important des liquidités de la municipalité.
- Diminution et pertes de subventions pour environ 90 000\$ qui n'avaient pas été prises en considération dans le budget (Par ex. : recyc-Québec et compensation TVQ, entre autres).

DEUXIÈMEMENT : SOUS-ESTIMATION DES DÉPENSES

- Nous avons tenté de réaliser des compressions impossibles à concrétiser dans les faits.
- Certaines dépenses inattendues ont plombé nos résultats telles que la prime de départ du directeur général, les élections et l'embauche d'une ressource supplémentaire pour l'accompagnement au niveau de la comptabilité.

Suite →

À LIRE ce mois-ci

Mot de la mairesse	p. 1
Mot du directeur général	p. 3
Mot de l'agente de développement	p. 4
Assemblée générale de Saint-Pacôme	p. 4
Chroniques du loisir intermunicipal	p. 5
Comité environnement	p. 6
Des nouvelles de la régie intermunicipale des matières résiduelles	p. 6
Liste des résidus acceptés/refusés dans le bac brun	p. 7
Urgence municipalité	p. 7
Votre Fabrique vous informe	p. 8
Rappel arrosage	p. 8
Éradication de la Berce du Caucase	p. 8
Bibliothèque	p. 9
Mot du cercle de fermières	p. 9
Communiqué de presse Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées	p. 9
Norbert Spehner à Saint-Pacôme	p. 9
Programmation Fête Nationale du Québec	p. 10
Notre histoire (CFQ) : 80 ans à raconter	p. 11
Procès verbaux	p. 12
Le comité de relance de la station plein air	p. 14
Activité de financement	p. 14
Écocentres MRC Kamouraska	p. 15

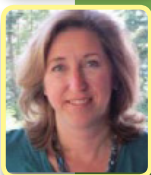
VOTRE conseil municipal



Nathalie Lévesque
Mairesse



Christian Dionne
Siège 1



Julie Mercier
Siège 2



Johanne Dubé
Siège 3



Benoit Fraser
Siège 4



Éric Lavoie
Siège 5

Directeur général :
M. Philippe Côté, poste 203

Directrice générale adjointe :
M^{me} Manon Lévesque, poste 201

Agente de développement :
M^{me} Yvonne Tremblay, poste 206

Coordonnatrice en loisirs :
M^{me} Roxanne Carbonneau, poste 202

Directeur des travaux publics
M. Jean-Pierre Lévesque, poste 204

TROISIÈMEMENT : LA DETTE

- Trente pour cent (30 %) de notre budget de fonctionnement s'en va directement au remboursement de la dette, ce qui est trop contraignant pour une municipalité de notre taille, sans aucune réserve pour pallier aux imprévus. Le comparatif des autres municipalités se situe entre 1 % et 12%.
- Une problématique d'endettement qui dure depuis au moins 10 ans dont l'une des premières causes est que les investissements avaient été mal ciblés pour les moyens de la municipalité.
- Contrôle des coûts inadéquats et manque dans les suivis de projets.

DES SOLUTIONS

Un plan de redressement à peaufiner repose sur des mesures déjà mises en place et d'autres mesures à identifier et à confirmer puisqu'elles nécessitent l'accord de tiers.

Les mesures déjà prises sont :

- L'adoption d'un plan quinquennal d'immobilisations totalement financé par des subventions;
- L'augmentation des taxes foncières;
- Une budgétisation plus réaliste;
- La mise en place de procédures comptables plus rigoureuses;
- Un meilleur suivi budgétaire et un contrôle des dépenses plus serré.

Soyez assurés que nous continuerons à mettre des mesures en place pour améliorer nos pratiques de gestion et que la volonté de votre conseil municipal est de vous présenter un budget positif l'an prochain.

FIL ROUGE

En partenariat avec la municipalité de Rivière-Ouelle ce projet culturel sert à raconter l'histoire locale tant présente que passée. Je vous invite à découvrir ce nouveau parcours qui relie nos deux municipalités, balisé par des panneaux extérieurs permanents avec application mobile (Balado-découverte). Ces panneaux sont développés en trois volets de contenu soient la nature, la culture et l'histoire. Vous pourrez les explorer à votre guise pour votre plus grand plaisir. Ces panneaux mettent en valeur nos particularités, notre patrimoine et nos paysages culturels. Par ce parcours, nous démontrons la prise en charge de notre histoire pour dire qui nous sommes et en faire la promotion.

DÉPART DU PLATEAU DE TRAVAIL DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFI-CIENCIE INTELLECTUELLE DU BAS-ST-LAURENT (CRDI)

Depuis 2002, un plateau de travail du CRDI était localisé au 2^e étage du centre municipal. Tous les usagers de ce service ainsi que leur éducatrice, madame Gaétane Lemieux ont été relocalisés à La Pocatière. Le déménagement s'est effectué durant la semaine du 15 juin dernier.

Je tiens à remercier Madame Lemieux pour son excellente collaboration durant ces treize dernières années et je lui souhaite ainsi qu'à tous les usagers de ce service une belle continuité.

Suite →

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ :

le 24 juin et le 1^{er} juillet ainsi que la semaine du 26 juillet

HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi : 9 h à 12 h • 13 h à 17 h
Vendredi : 9 h à 12 h

Tél. : **418 852-2356**
Télé. : **418 852-2977**
Courriel : stpacome@bellnet.ca

BIBLIOTHÈQUE : 418 315-0579

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

7 juillet 2015
4 août 2015
À 20 H

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE
vendredi 11 sept. 2015

PROCHAINE DATE DE PARUTION
semaine du 21 sept. 2015

BELVÉDÈRE

Ces dernières semaines, les employés de la municipalité se sont affairés au réaménagement du Belvédère afin de le rendre plus invitant et d'y accueillir des panneaux permanents de Fil Fougé ainsi que des panneaux temporaires qui accueilleront des expositions.

Je vous invite à vous y rendre pour profiter du lieu et aussi pour admirer la beauté du paysage panoramique.

BONNES VACANCES

Voici venu le temps des vacances, que ces vacances soient pour vous un temps d'arrêt et de repos. La vie va vite, trop vite. Prenez du temps pour vous, votre famille et vos amis. Prenez le temps de découvrir, de sortir, de visiter, de décrocher. BONNES ET BELLES VACANCES !

Au plaisir de vous croiser,
Votre mairesse

Nathalie



Pour suivre la municipalité [cliquer ici](#)



MOT du directeur général

Chères Pacômiennes, chers Pacômiens,

C'est avec plaisir que je vous écris ma seconde chronique municipale. En premier lieu, le 9 juin dernier, M^{me} Nathalie Lévesque, mairesse, et moi avons rencontré M. Martin Gagnon, notre parrain de la Sûreté du Québec affilié à la municipalité de Saint-Pacôme. Durant cette rencontre, nous lui avons fait part des inquiétudes et des préoccupations citoyennes concernant la vitesse excessive des véhicules routiers notamment dans le secteur Brise-Culotte de la rue Galarnau, sur la côte Norbert, dans le rang de la Cannelle ainsi que sur la rue Alexandre. Nous avons formulé

nos attentes à la Sûreté du Québec afin d'assurer une surveillance accrue dans ces secteurs.

Cela dit, nous avons été informés que si les résidents sont témoins de toute infraction incluant la vitesse excessive, consommation d'alcool ou de drogues au volant, la Sûreté du Québec invite la population à les contacter et à remplir que ce soit par téléphone le formulaire intitulé Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal, en particulier les sections « Identification de la requête » et « Description de la personne visée » si vous avez des informations précises à leur transmettre telles que : nom, description physique, description du véhicule, adresse ou secteur habité de l'auteur qui commet une infraction. Il est à noter ici que la plainte sera traitée de façon confidentielle.

LE PARTAGE DE LA ROUTE, UNE CULTURE À PROMOUVOIR!

Je tiens à rappeler ici que la sécurité routière est l'affaire de tous. Pour votre information, sur le site Internet de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à la section Sécurité routière, au cours des quinze dernières années, l'on remarque une diminution du nombre de décès et de blessés graves de piétons victimes d'un accident de la route. Cette proportion demeure toutefois importante. Pour l'année 2013, 2816 piétons ont été blessés et 65 piétons sont décédés suite à une collision routière.

Nous rappelons que les conducteurs, les piétons et les cyclistes doivent faire preuve de prudence dans le but de maintenir un climat de la route sécuritaire et harmonieux.

Si vous désirez de plus amples informations pour adopter de bonnes conduites sécuritaires, je vous invite à consulter le site Internet de la SAAQ qui fait part de recommandations aux automobilistes telles que : « d'immobiliser le véhicule avant la ligne d'arrêt, de respecter la priorité de passage de piétons, de faire un signe de la main aux piétons pour leur signaler de traverser, etc. » et aux piétons : « de traverser à l'intersection ou au passage pour piétons le plus près, de faire attention aux objets de distraction (écouteurs, cellulaire, textos) lorsque vous marchez particulièrement en traversant une intersection, etc. ».

De plus, sur le site Internet de la SAAQ à la section « Règles pour l'automobiliste », l'on recommande aux conducteurs de véhicules routiers de garder leurs distances afin d'assurer un couloir de sécurité minimal. J'ai appris qu'il est conseillé aux automobilistes, au moment de dépasser un cycliste, de préserver un espace de sécurité approximativement d'un (1) mètre entre le véhicule et le cycliste et un espace d'environ 1,5 mètre sur la chaussée en milieu rural. En outre, il est important de céder le passage à un cycliste avant d'effectuer un virage à droite permis sur un feu rouge, car je suis d'avis qu'un simple moment d'inattention lors d'un virage à droite peut être fatal!

Bien entendu, ce sont des petites choses qui peuvent améliorer la sécurité routière, d'autant plus que St-Pacôme offre particulièrement durant l'été un paysage à couper le souffle! De quoi attirer bon nombre de piétons et de cyclistes! En terminant, soyons courtois les uns envers les autres et faisons preuve de respect.
Merci !

Philippe Côté, Directeur général et secrétaire-trésorier
dg-stpacome@bellnet.ca

Avis public d'élection	
Municipalité St-Pacôme	Scrutin du 2015 08 02 année mois jour
AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de Saint-Pacôme Municipalité	
par Philippe Côté, que : Président d'élection	
1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : poste de conseiller(ère) municipal(e) au siège # 6	
2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :	
Du 2015 06 19 au 2015 07 03 année mois jour	
JOURS :	HEURES :
lundi	De : 9 h à : 12 h De : 13 h à : 17 h
mardi	De : 9 h à : 12 h De : 13 h à : 17 h
mercredi	De : _____ à : _____ De : _____ à : _____
jeudi	De : 9 h à : 12 h De : 13 h à : 17 h
vendredi	De : 9 h à : 12 h De : _____ à : _____
À NOTER - Le vendredi 2015 07 03 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue. année mois jour	
3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le : 2015 08 02 de 10 h à 20 h et un vote par anticipation sera tenu le : 2015 07 26 de 12 h à 20 h année mois jour	
4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Mme Manon Lévesque	
5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :	
6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :	Adjoint
Président d'élection Adresse : 27, rue St-Louis, C.P. 370 Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0 418 852-2356 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adresse : _____ Ind. rég. Numéro de téléphone
Signature Donné à _____, le 2015 06 08 année mois jour	_____
SM-1 (09-06) Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 99	



MOT de l'agente de développement

Les mois de mai et de juin ont été ponctués par plusieurs évènements et bonnes nouvelles. Tout d'abord, pour faire suite à une demande faite en juillet 2014, le Club des 50 ans et plus a eu la confirmation que sa demande de subvention au programme Nouveaux Horizons pour les aînés était acceptée. Celle-ci leur permettra notamment d'acheter différents équipements (air climatisé, cloison accordéon, laveuse sècheuse, etc.), afin de faciliter, entre autres, leur travail en cuisine et celui des autres organismes qui loueront les installations du centre municipal.

De son côté, la municipalité s'est vu accorder, par le biais du programme « embellissement et de mise en valeur des sites d'accueil de la MRC de Kamouraska », un montant de 2 250 \$ pour l'aménagement du Belvédère de la Croix. Ce financement est possible grâce à l'Entente de développement culturel liant la MRC de Kamouraska, le Ministère de la Culture et leurs partenaires.

Les cafés-jasette ont vu leur saison se terminer le 8 juin dernier avec les intervenantes Mylène Soucy de Trans-Âpté et Gisèle Couture de Viactive. Au mois de mai, les participants ont accueilli le notaire Yves Lévesque pour parler testament et succession. J'en profite pour mentionner que le notaire célèbre ses 40 ans de pratique cette année. Toutes nos félicitations pour cette belle et fructueuse carrière!

Le mois d'août marquera le passage du Festival Eurochestrerie à l'église de Saint-Pacôme. Les 18, 19 et 20 août, notre municipalité devrait accueillir trois orchestres internationaux (Japon, Russie, Espagne) qui offriront tour à tour et gratuitement des concerts à l'ensemble de la population. Les détails viendront dans les prochaines semaines, puisque l'évènement a lieu en collaboration avec le Camp musical de Saint-Alexandre, maître d'œuvre de la venue de ce festival.

CONSEILS d'arboriculture

Comme prévu au Plan de développement de Saint-Pacôme, un comité environnement a vu le jour et deux rencontres ont déjà permis de mettre de l'avant certaines idées.

Un premier projet sera d'élaborer une politique de l'arbre pour Saint-Pacôme. Afin de guider le comité et d'offrir un soutien aux citoyennes et citoyens ayant des travaux arboricoles à effectuer, nous aimerions identifier une ou des personnes qui ont des connaissances et de l'expérience dans le domaine.

Ainsi, si c'est votre cas ou si vous connaissez des gens qui souhaiteraient partager leur savoir avec nous, nous vous invitons à communiquer avec le bureau municipal au **418 852-2356**.

Travaillons ensemble pour un bel environnement!

Les membres du comité environnement sont :

- Steven Bard, résident
- Kim Cornelissen, résidente
- Marie Duval, résidente
- Tony Gibbon, résident
- Julie Mercier, conseillère municipale
- Aline Rouhier, résidente

Enfin, au moment de lire ces lignes, le projet **FIL ROUGE** sera sur le point de vous être dévoilé. En effet, c'est le 25 juin au Belvédère que les différents partenaires et collaborateurs procéderont à l'inauguration du parcours et en profiteront pour présenter les nouveaux aménagements du Belvédère de la Croix. Ce projet d'envergure, auquel j'ai travaillé au cours des dernières semaines en étroite collaboration avec Doris Girard instigatrice et réalisatrice de **FIL ROUGE**, et Nancy Fortin agente de développement à Rivière-Ouelle, est une première dans la région. Ce fut un travail de longue haleine auquel nous avons consacré de longues heures. Heureusement, nous étions entourées d'une FORMIDABLE équipe de volontaires et de bénévoles qui étaient présents et qui n'ont jamais compté leurs heures. Merci à vous toutes et tous, chers collaborateurs des dernières semaines! Ce fut une expérience magnifique grâce à vous. Merci aussi aux élus de Saint-Pacôme et de Rivière-Ouelle qui ont cru au potentiel du projet et principalement à notre mairesse, Nathalie Lévesque. Elle a toujours été avec nous du début à la fin et à toutes les étapes du projet, en offrant continuellement l'appui nécessaire à l'avancement de FIL ROUGE. Merci aussi à Christian Dionne, conseiller municipal et grand responsable des travaux de mise en valeur du Belvédère de la Croix, en collaboration avec les employés des travaux publics. Le résultat est vraiment magnifique! Bravo messieurs!

En terminant, je vous invite à découvrir ce fameux FIL ROUGE et à le faire découvrir à celles et ceux qui seront de passage chez nous. N'hésitez pas à faire une petite visite au Belvédère, un site unique au Kamouraska et qui est chez nous.

Sur ce, passez un bon été!!

Yvonne



Pour me suivre [cliquez ici](#)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-PACÔME

Le comité de développement de Saint-Pacôme tiendra son assemblée générale annuelle le lundi 29 juin 2015 à 17 h à l'Auberge Comme au premier jour.

Le Comité de développement de Saint-Pacôme a pour mission d'œuvrer au développement de la Municipalité de Saint-Pacôme au niveau économique, communautaire, social et culturel. Avec le lancement de son nouveau plan de développement en avril dernier, il aura également à le mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Lors de l'assemblée, cinq postes seront en élection pour un mandat de deux ans. Les personnes intéressées par le développement de la Municipalité de Saint-Pacôme sont les bienvenues lors de cette assemblée.

Pour plus de renseignements, contactez l'agente de développement de la municipalité, Yvonne Tremblay, au **418 852-2356 poste 206**.



CHRONIQUES du loisir intermunicipal

RENCONTRE CITOYENNE

Mais quelle réussite pour cette première édition de la Rencontre citoyenne à Saint-Pacôme. Le 24 mai dernier, le conseil municipal et moi avons accueilli les bénévoles qui œuvrent au sein de plusieurs comités et organismes de notre communauté. En plus, lors de ce brunch convivial, nous avons souligné l'arrivée des nouveaux résidents de la dernière année, ainsi que les nouveau-nés. Rendez-vous l'an prochain pour la prochaine édition de Rencontre citoyenne.

FOCUS

Depuis le 8 mai dernier, Nicolas Gagnon-Lévesque a repris les rênes de l'animation du Focus. Il vous propose plusieurs activités, incluant le visionnement d'une partie des Alouettes, de parties de hockey de rue, et bien plus encore. Venez le rencontrer tous les vendredis soirs entre 19 h et 22 h, au local du Focus, 2^e étage du centre municipal. Il est également ouvert à toutes vos suggestions. Pour de plus amples informations, visitez la page Facebook : Local des jeunes, Focus.

CAMP DE JOUR

Le camp de jour débutera le 25 juin prochain au centre municipal. Les animateurs y accueilleront les jeunes les 25, 26 et 29 juin. Par la suite, ils déménageront à l'école de la Pruchière. Microbe, Yogi, Gaïa et Kiwi se préparent à faire vivre un été de Supers Héros à vos enfants. Venez les rencontrer lors de la Fête nationale, le mercredi 24 juin au parc de l'Action. Ils vous feront vivre un après-midi mémorable.

P.S. Il reste encore des places disponibles au camp de jour. La fiche d'inscription est disponible au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité : www.st-pacome.ca

SOCCER

Que dire de plus, chapeau les entraîneurs! Nous avons plus de 65 inscriptions au soccer récréatif cette année. Un nouveau record pour le comité organisateur composé de parents et de jeunes adultes bénévoles. Ils joueront quelques parties amicales à l'extérieur. Venez les encourager!!

• 5-6 ans

17 juin, 18 h 30 à Saint-Pascal
25 juin, 18 h 30 à Sainte-Hélène
8 juillet, 18 h 30 à Saint-Pacôme vs Sainte-Hélène
13 juillet, 18 h 30 à Saint-Pacôme vs Saint-Pascal

• 7-8 ans

17 juin, 18 h 30 à Saint-Pascal
2 juillet, 18 h 30 à Kamouraska
13 juillet, 19 h 15 Partie à Saint-Pacôme vs Saint-Pascal
15 juillet, 19 h Partie à Saint-Pacôme vs Kamouraska

• 9-12 ans

17 juin, 18 h 30 à Saint-Pascal
25 juin, 19 h 15 à Sainte-Hélène
2 juillet, 19 h 15 à Kamouraska
8 juillet, 19 h 30 à Saint-Pacôme vs Sainte-Hélène
13 juillet, 19 h 15 Partie à Saint-Pacôme vs Saint-Pascal
15 juillet, 19 h Partie à Saint-Pacôme vs Kamouraska

PISCINE

Il fera chaud cet été!! Venez à Mont-Carmel, à la piscine municipale! L'accès est de 2,50 \$ par personne et gratuit pour les 5 ans et moins. Tant qu'à profiter de la piscine

extérieure et chauffée, venez manger une bouchée au Rest-O-Parc, là où l'on cuisine le bonheur.

FÊTE NATIONALE (VOIR PROGRAMMATION)

PROGRAMMATION ÉTÉ

Consultez-la tout au long de l'été. Elle renferme des bijoux d'activités. Vous l'avez perdue? Elle est disponible sur les trois sites Internet ainsi que sur la page Facebook du Loisir intermunicipal.

BON ÉTÉ!!



Pour me suivre [cliquez ici](#)

Roxanne

Roxanne Carbonneau
Coordonnatrice en loisir intermunicipal

HORAIRE TÉLÉPHONIQUE RÉGULIER

Lundi : 418 498-2050 * 115

Mardi : 418 852-2356 * 202

Mercredi : 418 856-3829 * 207

Jeudi / Vendredi : horaire variable

Courriel : rcarbonneau.iterloisir@hotmail.ca

CHANGEMENT DE VITESSE sur la côte Norbert et le rang de la Canelle

Lors de la séance régulière du 5 mai dernier, le conseil municipal de Saint-Pacôme a adopté le règlement # 291 portant sur la modification de la limite de vitesse dans la côte Norbert et le rang de la Canelle. La date d'entrée en vigueur du règlement # 291 est prévue pour le début du mois d'août 2015. Voici les principaux éléments du règlement # 291 auxquels nous vous invitons à porter une attention particulière :

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- excédant 50 km/h sur le rang de la Canelle, de l'intersection King jusqu'à la résidence portant le numéro civique 28;
- excédant 70 km/h sur le même rang de la Canelle, de la résidence portant le numéro civique 28 jusqu'à limite de la paroisse de Ste-Anne-de-La Pocatière;
- excédant 50km/h sur la côte Norbert, de l'intersection de la rue Galarneau à la résidence portant le numéro civique 61;
- excédant 70 km/h sur la même côte Norbert, de la résidence portant le numéro civique 61 jusqu'aux limites de Mont-Carmel.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

En terminant, des panneaux annonçant le changement de vitesse avec la date en vigueur seront installés sous peu. Il y aura également des panneaux indiquant la nouvelle vitesse sur les rues ciblées. Nous prévoyons en installer quatre (4) (voir les deux images ci-dessous).





COMITÉ environnement

VOTRE CONTRIBUTION AU BAC BRUN : BIEN PLUS QUE DU COMPOST !

Bien des gens ont réagi avec plus ou moins de plaisir à l'arrivée d'un troisième bac à déchets à Saint-Pacôme. Ça demande de changer encore nos habitudes et, soyons honnêtes, ça prend de la place, trois bacs! Mais ces efforts en valent bien la peine! Notre région devient propriétaire de la première usine de production de biométhane liquéfié en Amérique du Nord. Les camions lourds ont ainsi une vraie alternative environnementale au mazout et au diésel. Et c'est là que ça devient magique : 100 bacs bruns permettent à un camion lourd chargé à plein de parcourir la distance entre Rimouski-Québec! Grâce à nos pelures de bananes, nos croûtes de fromage et nos restes de steak! Comme dans le film Back to the Future! Il ne manque qu'à pouvoir voyager dans le temps! :-)

La production de biométhane, du gaz VRAIMENT naturel, c'est une production locale pour une utilisation locale = des profits locaux qui nous reviennent! En plus, on diminue grandement l'impact des gaz à effet de serre, on réduit les besoins en sites d'enfouissement, on produit une énergie renouvelable sans consommer d'eau et sans toucher à nos magnifiques paysages. Pas pire, non ?

Pour faire du biométhane, l'usine accélère la putréfaction à vide dans des bioréacteurs (qui ont l'air de silos très, très bien nourris)! Ça donne du gaz naturel, oui, mais aussi du digestat, un compost de très bonne qualité ! Personnellement, je fais du compost depuis bien des années, mais à partir de maintenant, c'est clair que je réserve mes déchets organiques pour produire du biométhane! Avec tout ce qui se passe en ce moment avec le climat, ça permet aux entreprises de camionnage de remplacer le mazout ou le diésel, vraiment polluants, par une vraie alternative ! La seule en fait, parce que la motorisation électrique n'est pas adaptée aux besoins du camionnage lourd. Pour une fois qu'on peut vraiment faire une différence importante avec quelques gestes quotidiens et que c'est profitable en plus: moi en tout cas, j'embarque! Définitivement! Et vous ?

p.s. : Attention aux fausses rumeurs: j'ai entendu plusieurs personnes mentionner que nous serions à l'amende si l'on n'utilisait pas notre bac brun: après vérification au bureau municipal, ce serait tout à fait faux.

p.p.s: Tel que lu dans le courrier municipal, la collecte des bacs bruns et noirs se fait maintenant ensemble, tous les deux mardis du mois (avec deux camions différents).

Kim Cornelissen, Comité environnement Saint-Pacôme

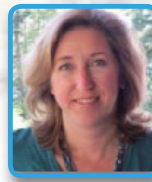
OFFICE D'HABITATION DE SAINT-PACÔME logement vacant

L'Office d'Habitation de Saint-Pacôme dispose présentement d'un logement, au 31, rue Caron, à Saint-Pacôme, libre le 1^{er} juillet 2015.

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- être âgé(e) de 50 ans et plus;
- être résident (e) de la Municipalité de Saint-Pacôme;
- présenter une demande par écrit sur le formulaire fourni par l'OH de Saint-Pacôme.

Pour obtenir un formulaire ou avoir des informations supplémentaires, communiquez avec Ginette Lauzier, directrice de l'Office, aux numéros suivants : **852-2034** (résidence) ou **852-2785** (bureau).



DES NOUVELLES de la Régie intermunicipale des matières résiduelles

LES COÛTS RATTACHÉS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES

Combien coûtera à la collectivité la collecte des matières organiques? Voici quelques informations pouvant vous éclairer sur des coûts rattachés à la collecte des matières résiduelles de façon générale.

Les frais reliés au transport des matières résiduelles sont payés à la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest. Ils sont calculés selon trois critères : la valeur foncière, la population et le volume de matières de l'année précédente. En 2014, St-Pacôme a payé un montant de 112 092 \$ à la Régie. La facture sera plus élevée pour 2015 étant donné l'ajout du transport des matières organiques.

D'autres frais sont basés sur le volume des matières. En 2014, les coûts rattachés à l'enfouissement de nos déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) à Rivière-des-Vases ont été de 44 333.28 \$. Ceux rattachés au centre de tri de Gaudreau Environnement inc. à Saint-Pascal pour la récupération du recyclable ont été établis à 7 420.12 \$. Notez qu'en 2015, le recyclage coûtera environ 30 \$/tonne (incluant les ristournes gouvernementales) comparativement à 90 \$/tonne pour l'enfouissement.

Finalement, une portion de la quote-part versée à la MRC de Kamouraska est applicable à la gestion des matières résiduelles. Un montant de 7 605 \$ va à l'écocentre local et à l'organisme Collectivités écologiques du Bas-St-Laurent (Co-éco).

Les matières organiques, quant à elles, sont collectées, acheminées et traitées à l'usine de biométhanisation SEMER (Société d'économie mixte d'énergie renouvelable). Cette usine est détenue à 40 % par la Ville de Rivière-du-Loup, 40 % par la MRC de Rivière-du-Loup et 20 % par des partenaires privés. Approximativement 3 à 4 % des bénéfices de la SEMER seront redistribués à la MRC de Kamouraska qui deviendra partenaire du projet.

Soulignons que les coûts pour l'enfouissement des déchets augmentent de façon substantielle chaque année. Plus une municipalité génère de déchets, plus il y a d'opérations d'enfouissement, et plus la facture est élevée. À l'heure actuelle, le taux pour le traitement des matières organiques par la SEMER est 7 % moins élevé que celui pour l'enfouissement.

Dans un autre ordre d'idées, le retour des redevances gouvernementales devrait augmenter avec ce projet de conversion des matières organiques en énergie verte. Elles seront calculées notamment en fonction de la performance de tri des matières résiduelles, ce qui signifie que plus une municipalité détournera du site d'enfouissement ses matières organiques, plus les redevances du gouvernement du Québec pourront être élevées.

En terminant, notez que le coût des bacs bruns (autour de 45 \$) apparaîtra sur votre compte de taxes 2016.

Julie Mercier, conseillère municipale

DANS MON BAC BRUN

ACCEPTÉ

RÉSIDUS ALIMENTAIRES (crus, cuits ou périmés)

- Fruits et légumes
- Viandes, volailles et os
- Poissons, fruits de mer
- Oeufs et coquilles
- Écales de noix et noyaux de fruits
- Produits laitiers
- Graisse animale et végétale
- Pâtes, pain, céréales, riz
- Gâteaux, biscuits, bonbons
- Tartinade, confiture, condiments
- Café, filtres à café et sachets de thé
- Aliments frits ou en sauce

RÉSIDUS VERTS

- Fleurs et plantes
- Résidus de jardin et de plates-bandes

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Boîtes de pizza, de pâtisserie
- Essuie-tout, serviettes de table

Pour réduire les odeurs et garder le bac propre, enveloppez les matières d'une feuille de papier journal ou d'un sac de papier avant de les déposer dans votre bac brun.

418 856-2628
1 888 856-5552

DANS MON BAC BRUN

REFUSÉ

- Matières recyclables (plastique, verre, métal, papier et carton)
- Animaux morts, excréments d'animaux et litière, os d'équarrissage
- Couches, tampons et serviettes hygiéniques
- Mouchoirs
- Liquides (huile, soupe, lait, jus, café)
- Cartons de lait et de jus
- Vêtements
- Mousse de sècheuse et poussière
- Désherbants et engrais
- Résidus domestiques dangereux
- Produits ménagers et savon
- Produits pharmaceutiques
- Cendres, même refroidies
- Arbustes et branches
- Feuilles d'automne
- Gazon coupé
- Sciure et copeaux de bois
- Terreau d'empotage, terre ou sable
- Résidus d'agriculture commerciale

SACS
TOUS les sacs en plastique sont **REFUSÉS** même les sacs biodégradables et compostables.

UNE QUESTION?

418 856-2628 / 1 888 856-5552
info@co-eco.org www.collectequicarbure.com

URGENCE
Municipalité

En cas d'urgence concernant les travaux publics ou les réseaux d'aqueduc et d'égouts, composez le **418 714-4725** ou le **418 714-1426** quelqu'un vous répondra.

Pour toutes urgences touchées par les services de santé, d'incendies ou de police, le **9-1-1** demeure toujours l'option!

INVITATION
à jouer à la pétanque

Les joueurs de pétanque de St-Pacôme souhaitent partager leur passe-temps favori avec des gens dynamiques qui désirent se divertir à peu de frais, dans une ambiance de détente et de bonne humeur. Des boules de pétanque sont disponibles ainsi que l'accès, le mercredi après-midi, à la salle municipale (hiver ou par temps frais) et, tous les jours de la semaine, au terrain de pétanque, au Parc de l'Action (printemps, été, automne, quand la température est clémente).

Alors, si vous êtes intéressés à vous joindre à nous, veuillez, s.v.p., communiquer avec Renée Gagné au **418 315-0592** ou Raymonde Boucher au **418 852-2106**.

L'invitation s'adresse aussi aux résidents de Rivière-Ouelle. Aux équipes de joueurs de pétanque déjà formées à Rivière-Ouelle, si vous le souhaitez, il serait possible de jumeler vos équipes à celles de St-Pacôme et d'alterner l'endroit où jouer, soit St-Pacôme, soit Rivière-Ouelle, afin de permettre la participation au plus grand nombre de joueurs possible.

Le jeu de pétanque est facile et il est accessible autant aux femmes qu'aux hommes.
Bienvenue à toutes et à tous!

CLINIQUE DE GOLF
pour les juniors

Des cliniques pour golfeurs d'âge junior désirant apprendre les techniques de base auront lieu au club de golf St-Pacôme. Une clinique pour les golfeurs de 6 à 8 ans aura lieu les **25 ET 26 JUIN À PARTIR DE 9H30**, sous supervision de M^{me} Carole Robitaille. Deux choix de cliniques s'offriront aux golfeurs juniors de 9 ans et plus, au choix de suivre l'une ou l'autre des leçons, ou les deux leçons au choix du golfeur. La première se déroulera les **29 ET 30 JUIN** ainsi que le **2 JUILLET À COMPTER DE 9H30**. La seconde clinique aura lieu les **6-7 ET 8 JUILLET 2015** à compter de 13h30. Pour les 9 ans et plus, ce sera M. Loic Jouan qui agira à titre d'instructeur. Pour s'inscrire ou pour obtenir plus d'informations, vous êtes invités à communiquer avec M. Loic Jouan par téléphone au **418 852-2395 poste 1**.

Bienvenue à tous les juniors et au plaisir de vous accueillir!

VOTRE FABRIQUE vous informe

Les membres de la Fabrique tiennent à remercier les personnes qui ont répondu au sondage concernant l'avenir de notre église. Ceux et celles qui ne l'ont pas encore fait, peuvent encore compléter ce sondage d'ici la fin de juillet. Nous tiendrons compte de vos commentaires et vous informerons de la formation d'un comité ad hoc officiel qui prendra en charge la mise en place d'un plan de sauvegarde de ce patrimoine de chez nous.

Si des gens sont intéressés à se joindre à ce comité, bien vouloir communiquer avec un des membres de votre conseil de Fabrique. Présentement, nous avons 2 représentants de la Municipalité, 2 de la Fabrique et 2 citoyens. Il y a place pour d'autres paroissiens et paroissiennes qui veulent consacrer temps et énergie à la réussite d'un projet rassembleur.

La Fabrique continuera les travaux entrepris l'an passé au Cimetière de la Montagne. Elle projette également des travaux à l'église et au Sacré-Cœur. Des bénévoles sont toujours les bienvenus.

La loterie annuelle au profit de la Fabrique débutera en juillet. Les revenus servent surtout à défrayer les coûts de chauffage. À l'avance, nous vous remercions de votre implication et de votre grande générosité. La Fabrique tient, en terminant, à remercier de façon spéciale la Garde Paroissiale pour le don de 1000 \$, lequel nous aidera à continuer les réparations prévues.

Votre Conseil de Fabrique
Lisette Lévesque, Présidente

Éradication de la Berce du Caucase au Kamouraska

La berce du Caucase est une plante exotique envahissante. Elle représente une menace pour la biodiversité et pour la santé. Sa sève peut causer de graves brûlures.

Le Kamouraska est un habitat propice pour la berce du Caucase, mais l'invasion ne fait que débiter. Il est possible d'éradiquer la berce du Caucase au Kamouraska en autant que nous commençons à agir **MAINTENANT**.

La berce du Caucase:
Une menace pour la santé publique



© D. Rodrigue

**** IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT ****

Lors de la manipulation de la plante:

- Éviter tout contact avec la peau
- Couvrir toutes les parties du corps avec des vêtements imperméables et non-absorbants
- Porter des lunettes ou une visière

En cas de contact avec la peau:

- Éponger la sève avec du papier absorbant sans frotter
- Laver avec du savon et rincer abondamment
- Ne pas exposer la peau au soleil
- Consulter un médecin si un enfant ou les yeux sont atteints

En cas de brûlure contacter Info-Santé au 8-1-1



© Isabelle Simard

Élimination de la plante

Couper les plants au niveau de la racine, à environ 20 cm de profondeur dans le sol avant la production des graines

Ramasser et jeter aux ordures la racine, les fleurs et les graines

Les tiges et les feuilles peuvent être laissées sur place si le site est peu fréquenté

Faire un suivi pendant 3 à 5 ans et éliminer toutes les repousses

Pour signaler la présence de la berce du Caucase, contacter :
votre municipalité ou
le Service de gestion intégrée de l'eau de la MRC de Kamouraska
418-492-1660, poste 241

RAPPEL

(extrait du règlement no 271 Portant sur l'utilisation de l'eau potable)

7.2 ARROSAGE DE LA VÉGÉTATION

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

7.2.1 PÉRIODES D'ARROSAGE

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 19 h et 22 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 19 h à 22 h.

7.2.2 SYSTÈMES D'ARROSAGE AUTOMATIQUE

Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivants :

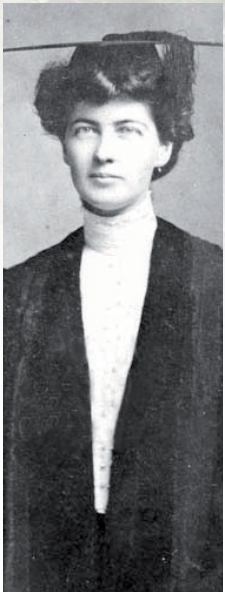
- a) un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant;
- b) un dispositif anti refoulement à pression réduite pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable;
- c) une vanne électrique destinée à être mise en œuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage. Celle-ci doit être installée en aval du dispositif anti refoulement;
- d) une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement en cas de bris, de mauvais fonctionnement ou pour tout autre cas jugé urgent. La poignée ou le robinet-vanne doit être accessible de l'extérieur.

Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service avant le 1^{er} janvier 2015.

7.2.3 NOUVELLE PELOUSE ET NOUVEL AMÉNAGEMENT

Malgré l'article 7.2.1, il est permis d'arroser tous les jours, sur demande d'un permis à cet effet auprès de la Municipalité, aux heures prévues à l'article 7.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.



BIBLIOTHÈQUE Mathilde-Massé



UN COURANT D'AIR FRAIS À LA BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ !

Notre bibliothèque municipale est située aux abords de la rivière Ouelle et le bâtiment, d'un commerce des plus agréables, offre confort et technologie de pointe. L'édifice pourrait très bien être un observatoire de la rivière tellement il en est près. Ce vent de renouveau provenant du fleuve et remontant jusqu'à nous par notre belle Ouelle, nous a mis des idées nouvelles plein la tête, expositions, ateliers, formations, rencontres, conférences, ateliers et plus encore. Alors, si vous ressentez un

intérêt pour ce genre d'activités, n'hésitez pas à venir nous rencontrer.

Durant la saison estivale, **la bibliothèque est ouverte le mardi soir, de 18 h 30 à 20 h 30.** Vous pouvez aussi appeler Yvonne Tremblay, notre agente de développement pour de plus amples informations et lui faire part de vos disponibilités et de vos intérêts. Toutes les idées pour dynamiser et occuper pleinement les lieux de la bibliothèque sont les bienvenues et seront prises en considération. Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Johanne Dubé, Conseillère, siège n° 3



HEURES D'OUVERTURE

les mardis de 18 h 30 à 20 h 30
Téléphone : **418 315-0579**

NORBERT SPEHNER À SAINT-PACÔME

Le spécialiste incontesté du roman policier, M. Norbert Spehner, donnera une conférence le

**4 JUILLET PROCHAIN À 14H À LA BIBLIOTHÈQUE
MATHILDE-MASSÉ DE SAINT-PACÔME**

À sa manière conviviale et décontractée, il décortiquera l'anatomie du genre policier ainsi que son évolution au fil du temps. Ce sera également l'occasion pour le public d'échanger avec M. Spehner, et de profiter de la vaste culture de l'auteur du *Roman policier en Amérique française*, une recension en deux tomes des romans policiers francophones produits ici depuis le XIXe siècle. Cet essai bibliographique lui a d'ailleurs valu le prix Arthur Ellis de la meilleure production francophone 2001, décerné par l'association Crime Writers of Canada.

On peut lire régulièrement les chroniques et critiques de M. Spehner dans *Le Placoteux*, dans *La Presse* et dans la revue *Alibis*. Notons que le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent présente jusqu'en août, à la bibliothèque Mathilde-Massé, une exposition de dix-neuf des romans commentés par Norbert Spehner dans ses chroniques du *Placoteux*.

La conférence est gratuite.

COMMUNIQUÉ de presse



LE 15 JUIN PROCHAIN

JOURNÉE MONDIALE DE LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES

Se faire humilier, discriminer, menacer;
Se faire soutirer de l'argent, recevoir des pressions pour l'héritage;

Être impatient-e, infantiliser, rudoyer...

C'EST AUSSI ÇA LA MALTRAITANCE.

Pour obtenir des renseignements ou de l'aide, vous pouvez communiquer à la ligne Aide Abus Aînés (AAA) au **1 888 489-2287** ou sur le site www.maltraitanceaines.gouv.qc.ca

Nous vous invitons à porter le ruban mauve pour contrer la maltraitance faite aux personnes âgées. Certains groupes de votre milieu en auront à distribuer. Vous pouvez toutefois communiquer avec moi pour de plus de renseignements.

Hélène Lévesque, Au nom des partenaires de la Table de concertation des aînés du Kamouraska

418 856-7000, poste 6036

helene.levesque.csssk@ssss.gouv.qc.ca



CAMP de jour 2015

L'été arrive à grand pas et les Supers Animateurs ont besoin de ton aide. Ils doivent retrouver leurs Supers Pouvoirs perdus lors d'une tempête électromagnétique. Es-tu prêt à les aider ? Es-tu prêt à découvrir de nouvelles activités ? Une chose est sûre, les Supers Animateurs ont bien hâte de te rencontrer et de s'amuser avec toi. De nouvelles activités, des sorties amusantes, des jeux créatifs et divertissants, tout pour passer du bon temps! Viens t'amuser avec nous et peut-être qui sait, tu deviendras un Super Héro toi aussi.

**L'ÉQUIPE D'ANIMATION DU CAMP DE JOUR
MICROBE, KIWI, GAÏA ET YOGI**



MOT du cercle de Fermières Saint-Pacôme

Merci à tous ceux et celles qui ont célébré avec nous le 6 juin 2015 lors du 80^e anniversaire de fondation de notre Cercle.

Les ateliers et les activités reprendront en septembre et nous communiquerons avec vous pour les dates.

Le local de tissage demeure ouvert selon les disponibilités des responsables.

N'oubliez pas que plusieurs de nos membres exposeront des pièces lors de l'Exposition agricole du Kamouraska à Saint-Pascal du 15 au 19 juillet. Une belle occasion d'admirer des chefs-d'œuvre dans diverses techniques artisanales.

Profitez bien du soleil et de cette belle période estivale propice aux rencontres familiales et amicales.

Les membres du Conseil d'administration local

Objets promotionnels en
vente lors de la soirée
du mardi 23 juin:



Antennes: 4 \$



Colliers lumineux: 1 \$

Merci au Club
Optimiste de
Saint-Pacôme
pour leur implication!



Merci aux Chevaliers de
Colomb, aux pompiers de
R.I.P.I.K.O., au Cercle de
Fermières et aux
nombreux bénévoles qui
ont participé à la réalisa-
tion de ces deux belles
journées!

Chapeau au comité
organisateur!

La Fête
nationale
du Québec

**Programmation
sur 2 jours!**

**Pour plus de
plaisir au
Parc de l'Action!**

**Mardi 23 juin
et mercredi
24 juin**

Mardi 23 juin

Activité pour la famille

Jeux gonflables
Dès 16 h 30



Feu de la
fête Nationale



Souper dès 17 h

Délicieuses brochettes de porc,
fèves au lard et hot-dogs
à prix populaire



Hot-Dog à 1,50 \$
Fève au lard 1 \$
Brochettes 2/1 \$

Service de bar
sur place!
Bière 2,50 \$
Vin, Plam Bay
Jus, liqueurs et café

Spectacle en soirée

19 h : SOMME DUO

Richard Sirois et Pierre Berger vous feront
vivre une soirée mémorable!

Mercredi 24 juin

Activités pour la famille

Jeux gonflables, dès midi
Maquillage professionnel
Animateurs du camp de jour
Chasse au trésor
Parachute



****NOUVEAUTÉ****

Démonstration de danse de l'école
Des Troimaisons

13 h 30

Démonstration de Karaté

14 h



Partie amicale

Venez jouer au volley-ball
Équipes formées sur place
Équipement fourni!
dès midi



80 ANS d'histoires à raconter.



Lors des célébrations du 80^e anniversaire de fondation de notre Cercle, le 6 juin dernier, nous avons présenté une exposition rétrospective de grande envergure afin que vous puissiez admirer les chefs-d'œuvre de nos artisanes et de celles qui nous ont précédées.

Nous aimerions partager avec vous, chers concitoyens, quelques moments importants de notre histoire.

- **Le 15 janvier 1935** : le Cercle de Fermières Saint-Pacôme est fondé. Trente-quatre membres sont présentes lors de l'évènement.
- **Le 7 juillet 1960** : les membres fêtent les « Noces d'argent », soit le 25^e anniversaire de fondation. Entre autres, un signet est remis à chacune.
- **1976** : un premier métier est offert au Cercle par la Caisse Populaire Desjardins. (petit métier de table)
- **1978** : un métier de 45 pouces, contrebalancé, est offert par la Chambre de Commerce de Saint-Pacôme.
- **Le 22 juin 1985** : on fête en grand les 50 ans du Cercle. Une murale est confectionnée par les membres. Il s'agit d'une œuvre collective et nous profitons de chaque exposition annuelle pour la présenter aux visiteurs.
- **Le 25 septembre 1990** : 55 ans déjà et on le souligne. De même que le 1^{er} octobre 1995 pour les 60 ans.
- **Vers la fin des années 90**, le Cercle fait l'acquisition d'une machine à coudre Singer, avec meuble, ainsi que d'une surjetteuse à 4 fils.
- **Le 30 avril 2005** ce sont les célébrations du 70^e anniversaire qui se font en grandes pompes. Une exposition se tient dans la salle municipale, un souper est servi au Club de golf et on y fait le lancement d'un livre de recettes originales concoctées par les membres.

- **En août 2006**, les membres participent activement au tournage d'un épisode de l'émission La petite séduction.

Nous sommes les hôtes du Congrès régional en 2009 et en 2012.

Le Cercle possédant maintenant 7 métiers, un espace plus grand devenait nécessaire et c'est en décembre 2011 que nous déménageons et l'inauguration officielle du local aura lieu en octobre 2012.

Depuis 2008, nous présentons un programme d'activités à nos membres et nous offrons des ateliers hebdomadaires.

Nous organisons aussi une vente de pâtisseries annuelle qui représente notre activité de financement, et ce, depuis une dizaine d'années. Grâce à cette activité, nous en sommes à une sixième année consécutive avec un bébé OLO. Nous répondons aussi à plusieurs demandes qui nous sont faites par divers organismes locaux et nationaux.

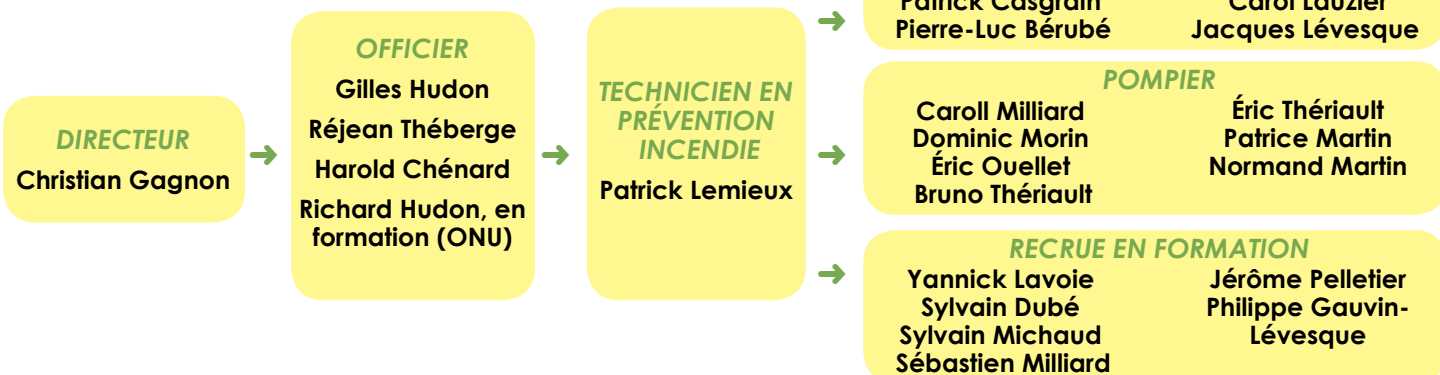
Nos membres sont aussi très impliquées dans la vie de notre village. Elles participent en grand nombre au sein de comité d'action contre la pauvreté avec son brunch et sa guignolée, et répondent toujours présentes aux demandes des jeunes que ce soit pour la fête de Noël ou encore pour leur faire des petits gâteaux lors de la clôture de la saison de soccer.

Le tout a été préparé avec la collaboration des membres du CAL et de plusieurs membres du Cercle.



RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Structure organisationnelle permanente



LES PROCÈS-VERBAUX en bref...

MAI 2015

RÉSEAU BIBLIO DU BAS-ST-LAURENT – NOMINATION D'UNE NOUVELLE PERSONNE REPRÉSENTANTE ET RESPONSABLE MUNICIPALE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ

Il est proposé par M^{me} Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE NOMMER l'agente de développement de la Municipalité responsable de la bibliothèque afin de diriger, superviser et coordonner l'ensemble des activités se déroulant à la bibliothèque Mathilde-Massé avec l'appui d'une équipe de bénévoles. Le responsable de la bibliothèque consacrerait l'équivalent d'un mi-temps à la direction et à la réorganisation des activités. L'entrée en fonction du responsable est prévue le 1^{er} septembre 2015.

DE NOMMER, la personne désignée à titre de responsable de la bibliothèque représentant de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

DE PRENDRE toutes les dispositions pour accroître la fréquentation entre autres par l'augmentation des heures d'ouverture, la réalisation d'activités et expositions ainsi que l'offre d'un plus grand nombre de titres incluant ceux en format numérique.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 290 PORTANT SUR LES FRAIS EXIGIBLES ET LA TRANSMISSION DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 290 soit adopté et qu'en conséquence le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent article annule et abroge à toute fin que de droit le règlement 280 portant sur la tarification des confirmations de taxes émises aux demandeurs externes.

ARTICLE 3

TARIFICATION POUR DES DOCUMENTS DÉTENUS PAR LA MUNICIPALITÉ

2.1 Frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs :

- a) 15,25 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident;
- b) 3,75 \$ pour une copie du plan général des rues via la matrice graphique;
- c) 0,44 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;
- d) 0,38 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35,00 \$;
- e) 3,05\$ pour une copie de rapport financier de la Municipalité;

- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum;
- h) 0,38 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g;
- i) 3,75 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite;
- j) 5 \$ pour une confirmation de taxes (Interrogation d'une fiche de contribuable) par un demandeur externe;
- k) 4 \$ pour une épinglette de la municipalité;
- l) 2 \$ pour une copie du circuit patrimonial.

2.2 Services de photocopies (document personnel) d'un document non détenu par la Municipalité :

- a) 0,25 \$ par page et 0,50\$ par page recto verso;
- b) 0,50 \$ par page couleur et 1,00\$ par page couleur recto verso.

2.3 Frais de télécopieur :

- a) 1 \$ par envoi sans interurbain;
- b) 2 \$ par envoi interurbain.

ARTICLE 4

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JUIN 2015

PROJET FIL ROUGE - PROJET PATRIMONIAL ET CULTUREL EN COLLABORATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Pacôme, en vertu de sa résolution portant le numéro 022-02-15 adoptée le 6 février 2015, est associé à la municipalité de Rivière-Ouelle dans le but de réaliser un projet visant à mettre en valeur leurs patrimoines culturels propres et communs;

ATTENDU QUE par cette initiative, les deux municipalités sont engagées à promouvoir ensemble le patrimoine, l'identité, la qualité de vie et le tourisme culturel;

ATTENDU QUE cette collaboration favorise la mise en commun des ressources et expertises afin de développer un circuit touristique;

ATTENDU QUE les deux municipalités concrétisent cette mise à valeur sur divers sites de leur territoire dont, en particulier, le belvédère de la croix à Saint-Pacôme et divers emplacements à Rivière-Ouelle de même qu'à Saint-Pacôme;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé par les représentants des municipalités Saint-Pacôme et de Rivière-Ouelle concernant le projet FIL ROUGE;

ATTENDU QUE le projet FIL ROUGE a été bonifié par l'apport de BAnQ, un troisième partenaire fondateur associé au projet et que sa contribution pour la phase actuelle totalise dix-huit mille dollars (18 000 \$) (en argent et en expertise);

ATTENDU QUE la réalisation du projet rencontre les attentes, les estimations budgétaires et l'échéancier prévus;

ATTENDU QUE des démarches de financement ont été faites, mais que la confirmation de leur octroi ne pourra se faire avant la date d'engagement de la totalité des

dépenses du projet pour son inauguration le 25 juin prochain;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme, tout comme celle de Rivière-Ouelle, a déjà confirmé sa contribution au projet pour un montant de quinze mille dollars (15 000 \$) plus taxes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M^{me} Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE pour cette première étape, le conseil municipal de Saint-Pacôme s'engage à déboursier un montant maximum additionnel de trois milles dollars (3000 \$) plus taxes sujet à l'acceptation de la confirmation d'une contribution additionnelle maximum du même montant par la Municipalité de Rivière-Ouelle;

QUE M^{me} Nathalie Lévesque, mairesse soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle facturera la part des dépenses du projet à la Municipalité de Saint-Pacôme jusqu'à concurrence de dix-huit mille dollars (18 000 \$) plus taxes.

APPUI À LA STATION PLEIN AIR DE SAINT-PACÔME DANS SA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150

Il est proposé par M^{me} Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la Corporation de la Station Plein air de Saint-Pacôme dans sa démarche de demande de subvention auprès du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

APPEL À LA SOLIDARITÉ DU MONDE MUNICIPAL – REQUÊTE COMMUNE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

ATTENDU QU'un collectif de cinq (5) scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une

protection réelle et adéquate des sources d'eau potable d'une municipalité;

ATTENDU QUE les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un (1) kilomètre des puits gaziers ou pétroliers;

ATTENDU QUE l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu(e)s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à eux;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente Municipalité de mieux protéger leurs sources d'eau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M^{me} Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

RÉSOLUTION DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 26 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT 2015

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le bureau municipal soit fermé pour la semaine du 26 juillet au 1^{er} août 2015, soit pour une période de cinq jours ouvrables, mais que les services techniques, voirie et aqueduc demeurent ouverts afin de continuer à répondre aux besoins de la population de Saint-Pacôme.

RAPPEL

CONTRÔLE DE VOTRE CHIEN OU CHAT : Tout chien ou chat gardé à l'extérieur de l'unité d'occupation de son propriétaire ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

LICENCE OBLIGATOIRE : Nul ne peut garder un chien vivant habituellement à l'intérieur des limites de la Municipalité de Saint-Pacôme, à moins d'avoir obtenu au préalable une licence. Cette obligation ne s'applique qu'aux chiens ayant plus de trois (3) mois d'âge. Vous devez vous procurer cette licence au bureau municipal au coût de 10 \$.

NUISANCES GÉNÉRALES : Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés :

- Le fait, pour un chien d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes;
- Le fait, pour un chat ou un chien, de causer un dommage à la propriété publique ou privée;
- Le fait, pour un chat ou un chien, de fouiller dans les ordures ménagères;
- Le fait, pour un chien, de se trouver dans les endroits publics avec un gardien incapable de le maîtriser en tout temps;
- Le fait, pour un gardien, de laisser uriner son chien sur une pelouse ou un arrangement floral d'une place publique ou d'une propriété privée autre que la sienne;
- L'omission pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien.

(extrait du règlement n° 150 concernant les animaux)



COMITÉ DE RELANCE de la station plein air

LES PROGRAMMES DE SUBVENTION SONT
ENFIN DISPONIBLES...
À NOUS D'ÊTRE CONVAINCANTS!

Après plusieurs mois d'attente, nous avons reçu il y a quelques jours la nouvelle que le programme de « Soutien aux installations sportives et récréatives Phase III » du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche était maintenant en ligne. Ce programme de subvention peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts jugés admissibles par le ministère. Ce programme est d'une importance capitale pour notre relance, car c'est au-delà de 310 000 \$ que nous comptons recevoir du gouvernement du Québec.

Notre projet global présenté à ce programme totalise 624 811 \$. La réparation des deux remontées mécaniques, l'acquisition d'un tapis roulant pour le parc-école, l'amélioration de l'éclairage et de la signalisation constituent l'essentiel de ce montant.

Selon les scénarios établis par le ministère, nous devrions avoir une réponse au cours du mois de septembre. Vous comprendrez qu'il nous restera peu de temps pour effectuer les travaux pour la mi-décembre, période probable de réouverture du ski.

Afin de se doter d'une sorte de police d'assurance, nous avons déposé une demande de financement à Investissement Québec. Un programme de prêt aux organismes sans but lucratif peut couvrir 35 % des coûts du projet. Ce prêt est doté d'un congé de remboursement de capital et d'intérêt pour les 5 premières années. Ce n'est pas l'idéal, j'en conviens, nous souhaitons davantage de la subvention plutôt qu'un prêt, cependant en cas de force majeure, nous pourrions nous assurer d'ouvrir grâce à ce financement.

Voilà pour ce qui est du côté du gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral, de son côté, a lancé il y a quelques semaines un programme venant soutenir les infrastructures communautaires, le PIC150. Les centres de ski sont exclus de ce programme, cependant nous avons déposé un projet de rénovation et de mise aux normes du chalet et justifiant que ce bâtiment a une vocation communautaire 12 mois par année. La demande à ce programme totalise 110 000 \$. Là encore, le montant de subvention espéré équivaut à 50 % du montant total. Le délai de réponse était très court, nous devions avoir déposé le dossier au plus tard le 26 juin prochain. Nous espérons recevoir aussi une réponse pour septembre prochain. Un budget de 50 millions de dollars est disponible pour l'ensemble du Québec, c'est relativement mince!

Alors en faisant le total de l'ensemble des demandes de subvention en circulation, nous arrivons à la somme de 367 405,50 \$. Il nous faut rassembler autant en contrepartie provenant du milieu par notre campagne de financement. Celle-ci va bon train et nous approchons de nos objectifs dans nos trois volets de campagne. Ce n'est pas terminé cependant, il nous reste encore des efforts à faire. Continuons d'être solidaires envers notre Station, nous arrivons près du but!

Sylvain Thiboutot
Président du comité de relance



Pour nous suivre [cliquez ici](#)



COLLECTE DE CANETTES Activité de financement

COLLECTE DE CANETTES ET DE
BOUTEILLES AU PROFIT
DU CAMP DE JOUR DE SAINT-PACÔME

DU 30 JUIN 2015 AU 30 JUILLET 2015

- La communauté et les parents sont invités à venir porter les canettes et caisses vides au camp de jour. Cette façon de faire évite que les animateurs travaillent bénévolement le samedi.
- Objectif : **2 000 canettes = environ 100 \$**

Vous êtes invités à venir porter vos canettes et vos bouteilles vides au Camp de jour de Saint-Pacôme.

Des bacs seront mis à la disposition pour déposer vos canettes et bouteilles. Les profits recueillis durant cette collecte iront aux jeunes.

Où : Locaux du Camp de jour à l'école La Pruchière.
Heure : Heure du Camp de jour (9 h à 16 h)

S'il-vous-plaît veuillez apporter vos canettes et bouteilles propres. Les caisses de bières, les bouteilles à 0,20\$ et à 0,10\$ sont aussi acceptées.

**Aidez-nous à relever le défi et
à atteindre notre objectif.**

L'équipe d'animation du Camp de jour.

UN PEU DE CIVISME et de bon voisinage

NOUS SOMMES EN PÉRIODE ESTIVALE ET DES VOISINS
VIVENT À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS...

Un appel est lancé à la population afin de faire preuve de civisme et de respect de nos voisins. Plusieurs plaintes ont été reçues de la part de citoyens, concernant les heures pour la tonte des gazons. L'article 17 du règlement municipal 148 – Règlement concernant les nuisances dit ceci :

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre 21h et 8h, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse ou une scie à chaîne, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

SOUPER ANNUEL DE LA FÊTE DES PÈRES

(ORGANISÉ PAR LA GARDE PAROISSIALE DE SAINT-PACÔME)

POULET BBQ

Dimanche 21 juin 2015 à 17 h 30

Centre municipal de Saint-Pacôme

14 \$ la carte

Pour information et réservation : M. Rytcher Meunier Tél. : 418 852-2631



Écocentres
MRC de Kamouraska

2015

Saint-Pascal
236, avenue du Parc

Mercredi : 8 h à 16 h
Vendredi : 8 h à 16 h
Samedi : 8 h à 16 h

La Pocatière
route 230
en face de la 14^e Rue

Mardi : 8 h à 16 h
Jeudi : 8 h à 16 h
Samedi : 8 h à 16 h

**NOUVEL
HORAIRE :
VENDREDI**

Saint-Alexandre
619, Route 289

derrière le garage municipal

de 11 h à 20 h jusqu'au 4 septembre inclusivement
de 8 h à 16 h jusqu'au 6 novembre inclusivement

Matières acceptées



Métal



Électronique



Bois



Pneus



Matériaux secs



RDD



Encombrant



Agrégats



Vêtements



Résidus verts
et branches

Séparez vos matières

Apportez les vêtements dans des sacs en plastique



Écomeubles

à l'écocentre de Saint-Pascal

Dépôt et achat de meubles et d'articles usagés
Collecte le 2^e mardi de chaque mois sur réservation

Voir au verso pour plus d'information

* Récupération et vente de matériaux patrimoniaux sur appel

Ouvert du 21 avril au 7 novembre

Pour information : Co-éco 418 856-2628
www.co-eco.org



Matériaux secs

Matériaux secs

**ACCEPTÉS avec des frais de 18\$ par
remorque domestique (4' x 8' x 1,5')**

- Bardeau d'asphalte (sans le papier goudronné)
- Gypse (gyproc)
- Miroir (sans cadrage)
- Vitre (sans cadrage)
- Verre trempé
- Mélamine
- Céramique
- Plancher flottant
- Clayboard de masonite seulement
- Toilette et lavabo en porcelaine



Agrégats

Agrégats

**ACCEPTÉS en très petite quantité seulement
(une brouette) :**

- Gravier
- Béton
- Asphalte
- Briques



Matières refusées (déchets)

Les déchets sont acceptés sans frais (max. 3m³)
au lieu d'enfouissement de Rivière-des-Vases
(1707, route du Patrimoine, Cacouna GOL 1G0)

- Tapis, boyau, toile (piscine, abri, etc.)
- Laine minérale, styromousse et autres isolants
- Caoutchouc et caoutchouc mousse
- Plastique rigide, revêtement de vinyle, prélat, PVC, fibre de verre (cabine de couche, bain, store, etc.)
- Terre contaminée
- Papier goudronné
- Clayboard de vinyle
- Souche
- Autres (demander au préposé)

Les matelas sont maintenant acceptés
moyennant des frais de 5 \$ par matelas.

Rêvez Saint-Pacôme



Cartes sans texte et de format 5x7
1 \$ l'unité ou **10 \$ pour 12 cartes assorties**
(3 de chaque modèle)

Les personnes intéressées peuvent se les procurer
aux endroits suivants :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME
ÉPICERIE GILBERT-ROYER
QUINCAILLERIE R. PELLETIER
COMPTOIR DE VIANDE GASTON DUBÉ
AUBERGE COMME AU PREMIER JOUR

Pour information, veuillez contacter
Yvonne Tremblay, agente de développement
au **418 852-2356, poste 206.**

*** Malgré les efforts, des fautes ou même des erreurs peuvent s'être
glissées dans cette édition; nous nous en excusons! *** De plus, certains
textes pourront exceptionnellement avoir été modifiés au besoin.



(Photo: Claude Paradis, 2015)

C'est avec plaisir que Nathalie Lévesque, mairesse
de Saint-Pacôme, Louis-Georges Simard, maire de
Rivière-Ouelle, Christiane Barbe, présidente-directrice
générale de Bibliothèque et Archives nationales du
Québec, et Doris Girard, instigatrice et réalisatrice
du projet, vous convient au dévoilement de **FIL ROUGE**.

Jeudi 25 juin, 10 h
Belvédère de la Croix
Côte Norbert, Saint-Pacôme

À cette occasion, les trois partenaires de **FIL ROUGE**
présenteront les résultats d'une collaboration de
plusieurs mois qui a permis la production de ce projet
culturel inédit.

Vous pourrez également apprécier le résultat
des travaux de réaménagement du site du Belvédère
de la Croix et une nouvelle exposition photographique
d'artistes de la région.

Nous vous demandons de bien vouloir confirmer
votre présence auprès de M^{me} Pascale Pelletier
au 418 856-3829 poste 0 ou par courriel à
info@riviereouelle.ca au plus tard le 23 juin.

SAINT-PACÔME
RIVIÈRE-OUELLE

En collaboration avec

Bibliothèque
et Archives
nationales
Québec